

CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

DÉCIDEUR - RENOUVELLEMENT



Certiphyto

Objectif

Être habilité à utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le respect et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Durée

1 journées de 7h

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Responsable en pépinière
- Paysagiste
- Responsable entretien d'espaces verts
- Avoir un certificat individuel décideur valide (demande de renouvellement à faire 2 mois avant les 5ans d'obtention)
- Inscription au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de formation

Coût, rémunération et financement

- 25€ /heure soit 175€
- Possibilité de financement par les OPCO
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA

04.95.77.06.42

cfppa.sartene@educagri.fr

SIRET: 192 000 024 000 47

N° de déclaration: 94 20 P1053 20

PROGRAMME

- Réglementation et sécurité environnementale - 2h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public - 3h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives - 2h

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation par groupe de 10 maximum

Encadrement et enseignement par Mme LOGLI et Mme LUCIONI, enseignantes de Biologie au Campus.

MODE DE VALIDATION

- Évaluation des savoirs via une évaluation nationale sous forme de QCM informatisé
- Formation qualifiante
- Obtention d'une attestation d'acquis des compétences en fin de formation
- Obtention du certificat individuel via la plateforme service-public.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Cours théoriques participatifs avec support informatique

La répartition du planning peut être légèrement modifiée en fonction des profils des stagiaires.

TAUX DE SATISFACTION ET DE RÉUSSITE ANNÉE EN COURS

Réussite: 100%

Satisfaction: 100%

Insertion: 100%

CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

OPÉRATEUR/APPLICATEUR RENOUVELLEMENT



Objectif

Être habilité à utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le respect et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Durée

1 journée de 7h

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Responsable en pépinière
- Paysagiste
- Responsable entretien d'espaces verts
- Avoir un certificat individuel décideur valide (demande de renouvellement à faire 2 mois avant les 5ans d'obtention)
- Inscription au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de formation

Coût, rémunération et financement

- 25€ /heure soit 175€
- Possibilité de financement par les OPCO
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA

04.95.77.06.42

cfppa.sartene@educagri.fr

SIRET: 192 000 024 000 47

N° de déclaration: 94 20 P1053 20

LE CAMPUS

Le Campus AgriCorsica est un Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLEFPA).

A ce titre il se compose de quatre entités :

- Un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA),
- un Centre de Formation d'Apprentis Agricole (CFAA),
- un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA),
- une Exploitation Agricole (Ovins, Porcins et Maraîchage).

De nombreux moyens pédagogiques sont mis à disposition de tous les apprenants : Des salles de cours équipées de vidéos projecteurs, trois salles informatiques, deux laboratoires de sciences, une salle de projection vidéo, une grande salle polyvalente, un centre de documentation et d'information, un terrain multisport, une salle de musculation, une salle d'agroéquipement, un atelier mécanique, de même que toutes les infrastructures et outils mécaniques liés aux enseignements pratiques à l'exploitation agricole du Campus ou lors des chantiers extérieurs.

Le Campus dispose par ailleurs d'un internat, offrant ainsi une possibilité d'hébergement aux lycéens et apprentis (mineurs prioritaires), ainsi que d'un restaurant scolaire ouvert à tous.

Tous les bâtiments du Campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

